

JOURNAL MUNICIPAL DE BRIASTRE



Edition 2026 - Mai



BRIASTRE



SOMMAIRE

3 **EDITO**

4-16 **COMPTES RENDUS**
Réunions de conseil municipal

17-21 **VIE COMMUNALE**

22 **VIE ASSOCIATIVE / ECOLE**

23-24 **DIVERS**

EDITO



Chères Briastroises, chers Briastroids,

Je tiens à remercier l'ensemble des habitants de Briastre qui se sont massivement déplacés pour voter, bien au delà du taux de participation nationale. Cette mobilisation témoigne de l'intérêt que vous portez à notre village et de votre attachement à la vie démocratique de notre commune.

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues élus qui par leur vote du vendredi 20 Mars dernier viennent de me témoigner toute leur confiance en m'élisant pour la 5e fois en qualité de Maire.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre village pour ce nouveau mandat.

Je remercie tous les briastroises, Briastroids et nos belles associations pour l'animation faite lors du passage de Paris-Roubaix.

A l'image de mes précédents mandats, vous pouvez compter sur mon entier engagement, avec toute mon équipe pour porter une municipalité et être le Maire qui sera au service de tous.

Ayons tous une pensée pour notre amie et notre collègue conseillère municipale Maryse Dhaussy qui nous a quittée trop vite.

Votre maire dévoué
Bruno LECLERCQ

Conseil municipal du

20 mars 2026



Page 1 sur 1

DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis  COMMUNE De BRIASTRE 59730	REPUBLICQUE FRANÇAISE			
	CONSEIL MUNICIPAL			
	SEANCE DU 20 MARS 2026 à 19h00			
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-01-2026-01			
L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal convoqué en date du 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Francis DEMURIEZ (doyen).				
Nombre de membres en exercices : 15	Présents 15	Absents excusés ayant donné pouvoir 0	Absents 0	Date de la convocation 16/03/2026

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, LANGLET Martine, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, FERBUS Audrey, FONTAINE Juliette, LECLERCQ Maxime, SEGOND François, THELLIER Bertrand.

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Élection du Maire

Présidence de M. Francis DEMURIEZ, doyen d'âge du conseil municipal

Le président procède à l'appel nominatif des membres du conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie, désigne BARRA Romain (le plus jeune) secrétaire de séance.

Après un appel à candidature, il indique que Monsieur LECLERCQ Bruno se déclare candidat.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, rappelant qu'il s'agit d'un scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal désigne Mme. LANGLET Martine et Mme DHAUSSY Maryse comme assesseurs.

Chaque conseiller dépose son bulletin fermé dans l'urne.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur LECLERCQ Bruno : 15 voix

Monsieur LECLERCQ Bruno ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,
BARRA Romain

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/04/2026
Publication le 01/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

3. Election des adjoints

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-12.

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été établi à trois (3) par délibération portant fixation du nombre d'adjoints,

Considérant les listes paritaires de candidatures proposées.,

Considérant que les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le cas échéant, à la suite de 2 tours de scrutin sans aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'illégalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

ÉLECTION DES ADJOINTS

L'élection des adjoints s'est déroulée comme suit :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Une seule liste « LANGLET Martine ».

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire des bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour les suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « recours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Page 2 sur 2

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215901083-20260316-ERD_01_2026_3A-DE

La liste Conduite par « LANGLET Martine » a Obtenu : 15 voix

La liste conduite par Mme L'anglais Martine Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il est proclamé l'élection de ladite liste telle qu'elle apparaît ci-dessous, laquelle est immédiatement installée.

- LANGLET Martine
- PLUVINAGE Romain
- DHAUSSY Mariava

Les élections des adjoints seront rendues publiques par voie d'affichage dans les 24 h en application des dispositions de l'article L. 2122-12 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
BARRA Romain



Conseil municipal du

30 mars 2026



Page 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 059-215901083-20260330-ERD_02_2026_3B-DE

DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis  COMMUNE De BRIASTRE 59730	REPUBLIQUE FRANÇAISE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS à 18h30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-02-2026-3-B								
L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.									
Nombre de membres en exercices : 15	<table><tr><td>Présents</td><td>Absents excusés ayant donné pouvoir</td><td>Absents</td><td>Date de la convocation</td></tr><tr><td>15</td><td>0</td><td>0</td><td>24/03/2026</td></tr></table>	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	15	0	0	24/03/2026
Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation						
15	0	0	24/03/2026						

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, LANGLET Martine, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, DHAUSSY Maryse, FERBUS Audrey, FONTAINE Juliette, LECLERCQ Maxime, SEGOND François, THELLIER Bertrand.

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

3. Délibération portant sur l'élection d'un conseiller délégué

B. CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE –

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-7, L 2122-1 et L 2122-2.

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal a déterminé le nombre des adjoints au maire, sans que ce

nombre puisse excéder 30 % d'effectifs du Conseil municipal,

Considérant que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 4,

Considérant le calcul de l'enveloppe globale pour les 4 adjoints à 3756,20 € (feuille de calcul annexée),

Considérant le PV du 20 mars, après en avoir délibéré à 15 voix pour 15, fixe le nombre à 3 adjoints au maire,

Considérant la création d'un poste de conseiller délégué,

Il est procédé à l'élection d'un conseiller municipal délégué.

Considérant la candidature de :

- Madame GABELLE Marie-Line

✓ **1^{er} tour de scrutin pour l'élection de Madame GABELLE Marie-Line**

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A OBTENU : Madame GABELLE Marie-Line : 15 voix (quinze)

Page 2 sur 2

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 059-215901083-20260330-ERD_02_2026_3B-DE

Madame GABELLE Marie-Line ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue conseillère municipale déléguée à l'école et est immédiatement installé dans sa fonction.

Le Maire,

Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

Martine LANGLET



DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis  COMMUNE De BRIASTRE 59730	REPUBLIQUE FRANÇAISE Publié le : 059-215901083-20260330-ERD_02_2026_5A-DE			
	CONSEIL MUNICIPAL			
	SEANCE DU 30 MARS à 18h30			
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-02-2026-5			
L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.				
Nombre de membres en exercices : 15	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
	15	0	0	24/03/2026

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, LANGLET Martine, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, DHAUSSY Maryse, FERBUS Audrey, FONTAINE Juliette, LECLERCQ Maxime, SEGOND François, THELLIER Bertrand.

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

5. Les taux impositions.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la taxe locale de 2026, le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de reprendre les mêmes taux que 2025 soit :

TAXES	TAUX 2026
Taxe Foncière sur le Bâti	33.78 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	54.92 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	10.67 %

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTÉ à l'UNANIMITE

Le Maire,
Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,
Martine LANGLET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/03/2026
Publication le 31/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

6. Mini-centre communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un mini-centre communal, du 13 au 17 avril.

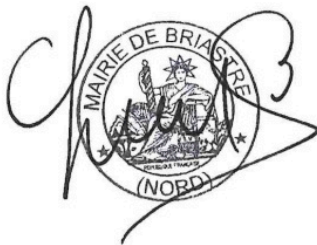
- Les horaires sont les suivants : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, à la journée.
- Pour un tarif de 3 € par jour et par enfant sera demandé aux familles.
- Il sera accessible à tous les enfants résidant ou scolarisés à Briastre de la maternelle au CM 2.
- Une cantine pourra être organisée si un minimum de 10 enfants y sont inscrits.
- Le tarif du ticket de cantine demeure inchangé 3,74 €.
- Les paiements se feront en mairie par chèque, en espèces, à l'inscription.
- Une prestation de poterie sera offerte aux enfants de maternelle.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

ADOPTÉ à l'UNANIMITE

Le Maire,

Bruno LECLERCQ

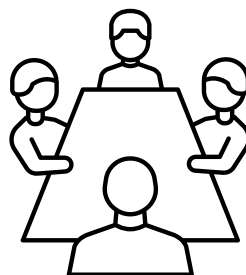


Le Secrétaire de Séance,

Martine LANGLET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/03/206
Publication le 31/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis  COMMUNE De BRIASTRE 59730	Reçu en préfecture le 01/04/2026 Publié le 01/04/2026 ID : 059-215901083-20260330-ERD_02_2026_7-DE			
	REPUBLIQUE FRANÇAISE			
	CONSEIL MUNICIPAL			
	SEANCE DU 30 MARS à 18h30			
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-02-2026-7				
L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.				
Nombre de membres en exercices : 15	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
	15	0	0	24/03/2026

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, LANGLET Martine, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, DHAUSSY Maryse, FERBUS Audrey, FONTAINE Juliette, LECLERCQ Maxime, SEGOND François, THELLIER Bertrand.

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

7. Les commissions municipales

Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de désigner des titulaires et suppléants pour :

COMMISSIONS MUNICIPALES 2026-2032	MAIRE - ADJOINTS- CONSEILLER DELEGUÉ	LES CONSEILLERS MUNICIPAUX
FINANCES / IMPOTS LOCAUX	- LECLERCQ Bruno - LANGLET Martine - DHAUSSY Mariana	- PLUVINAGE Romain - GABELLE Marie-Line - BARRA Romain - SEGOND François - THELLIER Bernard
TRAVAUX	- PLUVINAGE Romain	- SEGOND François - DEMURIEZ Francis - LECLERCQ Maxime
FÊTES ET CEREMONIES	- LANGLET Martine	- GABELLE Marie-Line - CORNET David - BARRA Romain - FERBUS Audrey - BERGER Noémie - DHAUSSY Maryse - THELLIER Bernard
SPORTS	- LECLERCQ Bruno	- LECLERCQ Maxime - BARRA Romain - THELLIER Bernard
COMMUNICATION	- DHAUSSY Mariana	- BARRA Romain
ECOLE	- GABELLE Marie-Line	- DEMURIEZ Francis - BERGER Noémie - FERBUS Audrey
CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT / CULTURE	- LANGLET Martine - DHAUSSY Mariana	- FONTAINE Juliette

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

8. Les commissions extérieures

Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de désigner des titulaires et suppléants pour Les commissions suivantes :

- La CA2C
- Le SIEDEC
- Le CCI
- Le SIDEN-SIAN
- Le syndicat de la Selle
- Le SIVOM

LES DÉLÉGUÉS 2026-2032			
		LE NOM DES TITULAIRES	LE NOM DES SUPLEANTS
CA2C	1 TITULAIRE + 1 SUPLEANT	- LECLERCQ Bruno	- LANGLET Martine
SIEDEC	1 TITULAIRE + 1 SUPLEANT	- PLUVINAGE Romain	- CORNET David
CCI (impôt)	6 TITULAIRES + 4 SUPLEANTS	- LECLERCQ Bruno - LANGLET Martine - DHAUSSY Mariana - GABELLE Marie-Line - CORNET David - THELLIER Bernard	- PLUVINAGE Romain - BARRA Romain - FERBUS Audrey - SEGOND François
SIDEN-SIAN	2 TITULAIRES	- LECLERCQ Bruno - PLUVINAGE Romain	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Page 2 sur 2

SYNDICAT SELLE	1 TITULAIRE + 1 SUPLEANT	- PLUVINAGE Romain	Envoyé en préfecture le 01/04/2026 Reçu en préfecture le 01/04/2026 Publié le 01/04/2026 ID : 059-215901083-20260330-ERD_02_2026_8-DE
SIVOM	3 TITULAIRES + 3 SUPLEANTS	- LANGLET Martine - DHAUSSY Mariana - THELLIER Bernard	- GABELLE Marie-Line - DHAUSSY Maryse - BERGER Noémie

Et de désigner un **représentant ou référent** pour :

- Cadres d'emplois
- Action
- CLET

CADRES EMPLOIS	1 REPRESENTANT	- LECLERCQ Bruno
ACTION	1 REPRESENTANT	- DHAUSSY Mariana
CLET (ca2c)	1 REPRESENTANT	- LECLERCQ Bruno

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

ADOpte à l'UNANIMITE

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
Martine LANGLET



Conseil municipal du

13 avril 2026



Page 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 059-215901083-20260413-ERD_03_2026_02-BF

DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis  COMMUNE De BRIASTRE 59730	REPUBLIQUE FRANÇAISE		Publié le 05/04/2026 à 15h02	
	ID : 059-215901083-20260413-ERD_03_2026-2			
	CONSEIL MUNICIPAL			
	SEANCE DU 13 avril à 18h30			
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-03-2026-2				
L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.				
Nombre de membres en exercices : 14	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
	13	1	0	03/04/2026

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, LANGLET Martine, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, FERBUS Audrey, FONTAINE Juliette, SEGOND François, THELLIER Bertrand.

Etaient absents excusés : LECLERCQ Maxime

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- LECLERCQ Maxime, a donné pouvoir à SEGOND François

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2. Compte financier Unique 2025 (remplace le compte de gestion et le compte administratif)

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le **compte financier unique** est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Madame Martine LANGLET

L II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente LANGLET Martine, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		434 687,26	167 429,64		167 429,64	434 687,26
Part affectée à l'investissement				255 264,92		255 264,92
Opérations de l'exercice	466 464,57	714 198,35	368 756,02	129 657,82	835 220,59	843 856,17
Totaux	466 464,57	1 148 885,61	536 185,66	384 922,74	1 002 650,23	1 533 808,35
Résultat de clôture		682 421,04	151 262,92			531 158,12

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Besoin de financement	151 262,92
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	7 296,12
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	158 559,04
Excédent total de financement	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le CFU de l'exercice considéré (M. le maire étant sorti au moment du vote), le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme la présidente Martine LANGLET :

APPROUVE le CFU du budget de la mairie de Briastre pour l'année 2025 à **l'unanimité (13/14)**.

Le Maire,
 Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
 Martine LANGLET.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2026
 Publication le 14/04/2026

« présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « recours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

3. Affectation du Résultat N-1

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme LANGLET Martine,

Après avoir entendu le CFU dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 466 464.57 €	Dépenses de l'exercice : 368 756.02 €
Recettes de l'exercice : 714 198.35 €	Recettes de l'exercice : 384 922.74 €
Résultat de l'année : 247 733.78 €	Résultat de l'année : 16 166.72 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent 434 687.26 €	Excédent : ... €
Déficit : ... €	Déficit : - 167 429.64 €
Résultats cumulés clôture : 682 421.04 €	Résultats cumulés clôture : - 151 262.92 €
Restes à réaliser Dépenses : ... €	Restes à réaliser Dépenses : 7 296.12 €

Page 2 sur 2

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026
ID : 059-215901083-20260413-ERD_03_2026_3-BF

Restes à réaliser Recettes : ... €	Restes à réaliser
Résultats corrigés clôture : 682 421.04 €	Résultats corrigés clôture : - 158 559.04 €
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 158 559.04 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 523 862.00 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 523 862.00 €	

VOTE SANS LE MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (13/14) d'accepter les propositions de Mme LANGLET Martine, dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
Martine LANGLET.



Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes Contre	Pour 13

Mairie de BRIASTRE

Délibération sur le compte financier unique et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes Contre	Pour 13

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de **Mme LANGLET Martine**, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après échange dématérialisé sur le compte de gestion intégré au présent Compte Financier Unique et vérifiant la véracité des données comptables,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		434 687.26
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	466 464.57	714 198.35
Totaux	466 464.57	1 148 885.61
Résultat de clôture		682 421.04

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
167 429.64	
	255 264.92
368 756.02	129 657.82
536 185.66	384 922.74
151 262.92	

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
167 429.64	434 687.26
	255 264.92
835 220.59	843 856.17
1 002 650.23	1 533 808.35
	531 158.12

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

151 262.92
7 296.12
158 559.04

BUDGET INVESTISSEMENT 2026

POSTE	DESIGNATION	COMPTE	PRIX TTC
ECOLE			
	Porte école maternelle	2131	7 093,20 €
	TOTAL		7 093,20 €
VOIRIE			
RESTE A REALISER	CHICANES RUE FOCH	2151	7 296,12 €
ADVB	CHEMIN FOREST	2151	10 867,50 €
	PANNEAUX DE RUE	2152	1 370,30 €
	TROTTOIR RUELLE DES NOBLES	2151	3 519,90 €
ADVB	TROTTOIR RUE PAUL DOUMER	2151	16 639,15 €
	TOTAL		39 692,97 €
COIN DES MAMANS			
	GRAVILLONS ROULES	2128	3 132,36 €
	TOTAL		3 132,36 €
TECHNIQUE			
	CAMION BENNE	2182	26 765,76 €
	RACHAT CAMIONNETTE	24	5 000,00 €
	ELECTRICITE CARPORT	2135	4 204,80 €
	TAILLE HAIE	2157	881,10 €
	TOTAL		36 851,66 €
MAIRIE			
	REFROIDISSEUR	2188	1 015,56 €
			1 015,56 €
TOTAL INVESTISSEMENT AVEC LES RAR			
82 785,75 €			

2128	3 132,36 €
2131	7 093,20 €
2135	4 204,80 €
2151	31 026,55 €
2152	1 370,30 €
2157	881,10 €
2182	26 765,76 €
2188	1 015,56 €
TOTAL	75 489,63 €

RESTE A REALISER de 2025	7 296,12 €
2151	7 296,12 €

PRODUIT DE CESSION	
24	5 000,00 €

Emprunt 2026	23 624,74 €
solde d'exécution N-1	151 262,90 €
reste en financement 2025	158 559,00 €
Déséquilibre investissement	94 114,37 €
opération d'ordre de section à section	94 114,37 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 059215901083-20260413-ENC_03_2026_4BF
SLO

4. Budget primitif 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2026 suivant :

1° FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	SUREQUILIBRE
OP RELLEES	572 434.27 €	981 811.52 €	
OP ORDRE section à section	94 114.37 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	666 548.64 €	981 811.52 €	315 262.88 €
2° INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	EQUILIBRE
OP RELLEES			
- D'équipement	82 785.75 €		
- Financier	174 887.66 €	163 559.04 €	
OP ORDRE section à section		94 114.37 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	257 673.41 €	257 673.41 €	

1°- LE FONCTIONNEMENT

- **LES DEPENSES de fonctionnement** pour **666 548,64 €** (opérations réelles 572 434,27 € et opérations d'ordre de section à section 68 492,40 €).
- **LES RECETTES de fonctionnement** pour un total de **981 811,52 €** qui comprennent, le résultat du budget administratif de 2025 pour un montant de 523 862,00 € plus les entrées, dotations, régies cantine et location, loyer...etc. (EXDEDEDENT = 981 811,52 €- 630 587,26 € = **315 262,88 €**)

C'EST EN SUREQUILIBRE DE 315 262,88 €

« Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Recours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

2°- L'INVESTISSEMENT**➤ LES DEPENSES d'investissements de 257 673,41 € qui se décomposent comme suit :**✓ Opérations réelles :- Equipement :

82 785,75 € c'est le total de tes dépenses des travaux d'investissements, prévues pour 2026 (données dans le tableau d'investissement : investissement de 75 489,63 € plus le reste à réaliser de 2025 à 7 296,12 €).

- Financier :

174 887,66 € qui représentent la somme du déficit d'investissement (151 262,92 €) de 2025 plus le montant total du capital des crédits empruntés pour un montant de 23 624,74 €.

➤ LES RECETTES d'investissements de 257 673,41 € qui se décomposent comme suit :✓ Opérations réelles :- Financier :

163 559,04 €, il concerne les recettes d'investissement (158 559,04 €) et la reprise de la camionnette (5 000 €).

✓ Opérations d'ordre de section à section :

- On prend dans l'excédent de fonctionnement du budget primitif 2025, pour le virer dans l'investissement pour la somme de 94 114,37 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le Budget primitif de 2026 Et autorise le maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses personnelles dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire,

Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,

Martine LANGLET.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2026
Publication le 14/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Recours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis  COMMUNE De BRIASTRE 59730	REPUBLIQUE FRANÇAISE			
	CONSEIL MUNICIPAL			
	SEANCE DU 13 avril à 18h30			
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-03-2026-6			
L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.				
Nombre de membres en exercice : 14	Présents 13	Absents excusés ayant donné pouvoir 1	Absents 0	Date de la convocation 03/04/2026

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, LANGLET Martine, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, FERBUS Audrey, FONTAINE Juliette, SEGOND François, THELLIER Bertrand.

Etaient absents excusés : LECLERCQ Maxime

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- LECLERCQ Maxime, a donné pouvoir à SEGOND François

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

6. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

La création à compter du 01/05/2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ce dernier est proposé dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel, recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée qui sera définie par le maire (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Il devra justifier d'une première expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité à l'unanimité.

APPROUVE la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à partir du 01/01/2026 pour une durée définie par le maire.

Le Maire,

Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,

Martine LANGLET.



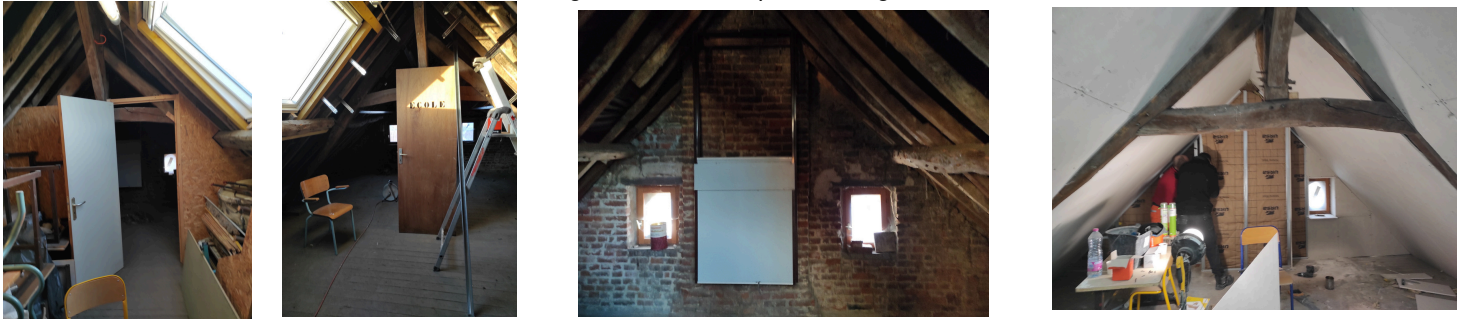
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2026
Publication le 14/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

VIE COMMUNALE

LES TRAVAUX

Isolation du grenier de l'école par les brigades de la CA2C.



Restauration du Christ au cimetière.



La municipalité a fait appel à la location d'une nacelle pour permettre la réparation du plafond de l'église, suite à la chute de plusieurs éléments de plâtre. Sept lampes halogènes ont été remplacées.



Rénovation de la salle des fêtes par le service peinture de la CA2C.



Nouvelle porte à la garderie communale posée par l'entreprise SARL Vincent MORELLE.



Changement des paniers de basket au complexe sportif.



Taille des haies au coin intergénérationnel, au cimetière et sur la place par les brigades vertes de la CA2C et broyage sur notre plateforme communale..



Le remplacement des crochets des balançoires a été réalisé par notre service technique. Par ailleurs, l'aménagement des abords du nouveau jeu, ainsi que de l'espace dédié aux jeunes enfants, a été effectué grâce à la pose de gravillons roulés par l'entreprise Leclercq TP.



Rénovation des façades du local Patch'couture par le service patrimoine de la CA2C.



Intervention du Sidéc rue Paul Doumer : Mise en place d'un poteau en bois pour maintenir les câbles , qui jusqu'à ce jour étaient soutenus par un support très rouillé.



Dégagement sur le chemin menant au complexe sportif, réalisé gracieusement par l'entreprise Leclercq TP.



Entretien des espaces verts autour du monument aux morts assuré par notre service technique.

VIE COMMUNALE

LES FESTIVITÉS



Le grand jeu de Pâques

Le jeu de Pâques organisé par la commission des fêtes a rencontré un joli succès auprès des enfants. Dans la cour de l'école, ils ont participé à différents jeux ludiques. À l'issue des activités, un goûter convivial leur a été proposé: un pain au chocolat et une boisson, très apprécié par tous. Le lapin de Pâques, a distribué des chocolats pour le plus grand bonheur des petits participants. En souvenir de cette belle journée, chaque enfant a également reçu un adorable gnome de Pâques en tissu, entièrement fait main.



Quatrième mini centre communal avec toujours autant de succès. Au programme des activités sur le thème du printemps.



La 123 ieme édition de Paris -Roubaix

La course mythique a traversé notre commune et a emprunté deux secteurs pavés. Merci aux habitants et associations qui ont participé à la décoration du village afin de rendre cet événement très festif, et pour leurs encouragements lors du passage des coureurs cyclistes.



Visite de la radio "ici Nord" pour un reportage concernant la course cycliste Paris-Roubaix.



Fabrication d'un char pour Paris-Roubaix, une très belle réalisation.





LA VIE ASSOCIATIVE

Assemblée générale du Monde Des Jeunes.



Assemblée générale de Partage au fil du temps.



Réunion d'information
par la chorale des jeunes.

L ÉCOLE

La chasse à l'oeuf au coin intergénérationnel.





Permanence sociale
Le premier jeudi de chaque
mois
de 09h à 12h en mairie

Accompagnements Numériques gratuits

Smartphone – Tablette – Ordinateur – Internet – Sécurité
Ateliers numériques et rendez-vous individuels

CONSEILLER NUMÉRIQUE
Cyrille CRESPIY
03 27 82 29 82
asso.action.cnfs@gmail.com

Briastre - Mairie
Vendredi de 10h à 12h30

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'INSERTION SOCIALE, PROFESSIONNELLE, CULTURELLE ET DE LOISIRS

Opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services - www.conseiller-numerique.gouv.fr

Financé par
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Numéros d'urgence

Police Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Numéro d'urgence à l'international (portable)	112
Gendarmerie de Solesmes	03 27 37 32 33
Urgence SMS	114

À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL

DÉCHÈTERIES DÉBUT DES HORAIRES D'ÉTÉ !

HORAIRES D'OUVREURE D'ÉTÉ*
Horaires d'été jusqu'au 31 octobre inclus

LUNDI	FERMÉE	13H30 - 18H00
DU MARDI AU JEUDI	8H30 - 12H00	13H30 - 18H00
DU VENDREDI AU SAMEDI	8H30 - NON STOP	- 18H00
DIMANCHE	8H30 - 12H00	FERMÉE

*Cléry : mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 18h00 et dimanche de 8h30 à 12h00.
*Barnay : lundi et vendredi de 13h30 à 18h00 & mercredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
*Saint-Amand-les-Eaux : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h30, dimanche de 9h00 à 12h00.

ACCÉDEZ À VOS DÉCHÈTERIES COMME AVANT !
EN SUIVANT LES CONDITIONS ET RÈGLES EN VIGUEUR SUR CES DERNIÈRES.

1 RÉFLEXE AU QUOTIDIEN APPLI À PORTÉE DE MAIN

SIMPLIFIEZ VOTRE GESTION DES DÉCHETS !

L'application **SIAVED INFOS** est l'application officielle de vos services déchets ! Elle recense toutes les informations utiles au tri et à la réduction de vos déchets, en fonction de votre emplacement, votre commune : horaires et informations pratiques sur les déchèteries, consignes de tri et bien plus encore.

SERVICE DÉCHÈTERIE (ET AMIANTE)
0 800 003 793 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Télécharger dans l'App Store DISPONIBLE SUR Google Play



vendredi 1er mai : fête du travail/ les médaillés/ assemblée générale des vieux travailleurs
samedi 02 mai : Loto pour les jeunes par Partage au fil du temps
samedi 09 et dimanche 10 mai : salon des artisans par les ambassadrices et ambassadeurs contre la grossophobie
Samedi 16 mai : Repas de l'US Briastre
samedi 23 mai : color run par l'APE
samedi 30 mai : après midi fête des mères
dimanche 31 mai : vente de roses par le monde des jeunes
lundi 1er juin : cadeaux fête des mères
samedi 06 juin : loto par l'Arc en ciel pêche
dimanche 21 juin : déjeuner fête des pères/
Course cycliste Michaël Goolaerts
lundi 22 juin : cadeaux fête des pères
vendredi 26 juin : kermesse de l'école
samedi 04 juillet : brocante /feu d'artifice/ ducasse
05,06 et 07 juillet : ducasse
Du 06 au 31 juillet : centre de loisirs
lundi 13 juillet : bal populaire
mardi 14 juillet : jeux publics
samedi 19 septembre : loto par partage au fil du temps
samedi 03 octobre : loto de l'APE
samedi 10 et dimanche 11 octobre : exposition du patch 'couture
dimanche 18 octobre : marche octobre rose par le monde des jeunes
exposition des chti's timbrés
vendredi 30 octobre : halloween après midi partage au fil du temps/ soirée par le monde des jeunes maison des associations
samedi 31 octobre : halloween par l'APE
mercredi 11 novembre : Cérémonie de l'Armistice
samedi 21 novembre : Calendrier des associations
samedi 28 novembre : marché de Noël par l'APE
samedi : 05 décembre : Legs Eloire / goûter des seniors :
Samedi 12 décembre : Arbre de Noël de l'union sportive de Briastre
lundi 14 décembre : Distribution de friandises de Noël à l'école par la municipalité
mardi 15 décembre : goûter de Noël par l'APE
vendredi 18 décembre : Fête de Noël de l'école
samedi 19 décembre : Colis des seniors/
arbre de Noël par partage au fil du temps

Nous contacter



03.27.37.35.12



mairiedebriastre@briastre.net



<https://briastre.net/>

Groupe Facebook :
commune de briastre



Panneau pocket



Lien instagram



<https://www.instagram.com/briastre59730?igsh=MTMwdzdINjgyZXdzba==>

Mentions légales

Bulletin gratuit
édité par la mairie de Briastre
Directeur de la publication
BRUNO LECLERCQ
MAIRE
conception et rédaction
MARIANA DHAUSSY
ADJOINTE A LA
COMMUNICATION
Date d'édition
Mai 2026
Crédits photos
Mairie de Briastre
IPNS